



## Déclaration liminaire au CDAS du 19 avril 2023

Macron et son gouvernement, sans égards pour les Françaises et les Français durement éprouvés par la crise sanitaire, subissant les inégalités grandissantes et pris à la gorge par l'inflation ont déclaré une guerre au monde du travail aux conséquences socialement terribles en imposant un recul de l'âge légal du départ à la retraite de 62 à 64 ans, et en augmentant la durée des cotisations à 43 ans pour percevoir une pension à taux plein, à partir de 2027.

Cette réforme présentée comme indispensable ne l'était pas du tout selon le Conseil d'Orientation des retraites (COR) pour qui l'argument comptable n'est absolument pas fondé.

Le pouvoir a délibérément retenu les hypothèses les plus alarmistes pour faire croire que notre système de retraite serait au bord de la faillite mais ce mensonge n'a trompé personne...

Un gouvernement responsable et soucieux du bien public aurait cherché à maintenir notre système de retraites, performant et viable à long terme mais il ne faut rien attendre de tel du pouvoir actuel.

Pour de nombreux salariés, ce projet signifie qu'ils ne pourront pas partir à la retraite à 64 ans sans décote et seront contraints de travailler jusqu'à 67 ans.

Or l'espérance de vie en bonne santé, correspondant, selon l'Insee à « la durée de vie moyenne sans limitation irréversible d'activité dans la vie quotidienne ni incapacités » était de 65,9 ans en 2020 pour les femmes, et de 64,4 ans pour les hommes.

Ce projet, si par malheur il venait à s'appliquer, pénaliserait tout particulièrement les femmes, qui en seraient les grandes perdantes.

Elles subiraient la double peine de partir déjà plus tard et avec des pensions encore plus faibles à cause des rémunérations inférieures de 28 % en moyenne à celles des hommes, des temps partiels plus fréquents, des carrières hachées voire interrompues, pour s'occuper des enfants, d'un parent ou d'un conjoint malade... d'ailleurs l'étude d'impact commandée par le gouvernement et présentée le 23 janvier dernier atteste que le relèvement de l'âge moyen pour partir à la retraite sera plus marqué pour les femmes que pour les hommes.

En réalité, le fond de l'affaire est que le gouvernement et MACRON considèrent qu'il est inadmissible qu'un salarié choisisse de profiter de la vie en prenant sa retraite alors qu'il est toujours en capacité de travailler.

Pour ce pouvoir, seules les personnes dont l'inaptitude au travail est avérée en raison de leur état physique et des nuisances constatées sur leur santé devraient être autorisées à partir à la retraite.

Il s'agit de mettre à bas ce qu'Ambroise Croizat, ministre du Travail et architecte de la Sécurité sociale a mis en place en 1945 en présentant ainsi la philosophie de son projet : « La retraite ne doit plus être l'antichambre de la mort mais une nouvelle étape de la vie. » Il y a bien un projet politique derrière cette réforme, tout comme dans celle de l'assurance-chômage, qui consiste à faire porter aux individus la responsabilité du chômage et à défaire notre système de solidarité, basé sur l'impôt et les cotisations sociales.

Le rejet de la population (.72% des Français et 93 % des salariés sont contre ce projet de réforme des retraites du gouvernement) s'est exprimé depuis 3 mois par des manifestations réunissant à chaque appel plusieurs millions de personnes, de rassemblements pour dénoncer les coups de force d'un pouvoir qui après avoir ignoré sciemment toute autre piste de financement a refusé de soumettre son projet au vote démocratique de l'Assemblée Nationale utilisant le 49-3, signe de son isolement et de son enfermement autocratique.

La décision du Conseil Constitutionnel (dont la composition politique ne laissait guère de doute sur son rôle d'auxiliaire du pouvoir) de valider cette loi et de refuser à la population le droit de s'exprimer démocratiquement sur le sujet par référendum ne signe pas l'arrêt de la mobilisation contre la retraite à 64 ans et pour le progrès social.

Toutes les organisations syndicales (dont bien évidemment la CGT) appellent à rejoindre massivement les cortèges du 1<sup>er</sup> Mai et à montrer la détermination de la population à continuer la lutte contre MACRON et son projet.

Dans notre ministère comme dans toute la Fonction publique, les salariés sont au pain et à l'eau depuis plus de 20 ans en ce qui concerne leurs rémunérations. Depuis l'an 2000, le point d'indice a perdu 25,63 % de sa valeur comparativement à l'inflation (en janvier 2023, la perte mensuelle du salaire indiciaire brut d'un agent de catégorie C à l'indice majoré 420 (fin de grade AAP2) était de 522 euros).

À la DGFIP comme à la DRFiP 31, les conditions de travail des agents se dégradent chaque année. Les centaines de suppressions d'emplois dans le département augmentent la charge de travail des agents dans les services et génèrent des risques psycho-sociaux . La mécanisation du travail à outrance (travail sur liste, mail et e-contacts à la chaîne, centre d'appels. . .), la souffrance éthique de ne pas remplir correctement sa mission (accueil effectué en temps restreint, réponse au téléphone abandonnée ou négligée faute de bras, dossiers complexes abandonnés faute de temps, restrictions des contrôles...), les « réformes » permanentes des missions, l'informatique déficiente (anomalies quasi-quotidiennes d'au moins une application dans chaque service), l'abandon au bord de la route de la sphère foncière (GMBI, PELP, SPF en souffrance...), de la mission amendes, l'atomisation des collectifs de travail (accélération du recrutement de contractuels, emploi croissant de travailleurs précaires tels que les stagiaires, services civiques, auxiliaires...), le télétravail anarchique...sont le lot quotidien des agents de notre département et avivent leur souffrance au travail.

Dans la sphère douanière, les préoccupations sont toujours aussi nombreuses. Au delà de l'injuste réforme des retraites qui va pénaliser l'ensemble des agents, de graves dangers pèsent sur les missions, les droits et les emplois de la DGDDI.

Alors que le projet de loi "visant à donner à la douane les moyens de faire face aux nouvelles menaces ( incluant la rédaction du nouvel article 60 du code des Douanes entre

autres) a été présenté, nous émettons de grandes réserves dans le climat de défiance actuel.

Les motifs de colère sont légion : dégradation des conditions de travail et d'exercice du service public, suppression d'emplois et de missions avec un transfert des missions fiscales inutile et injustifié, nouveaux axes stratégiques qui vont impacter notre réseau de services en territoires, non reconnaissance des qualifications de certaines spécialités, pouvoir d'achat.

L'action sociale de notre ministère est elle aussi en danger, avec la réforme en cours imposée par le secrétariat général contre les organisations syndicales et le personnel qui supprime les délégations départementales pour la création d'unités régionales de l'action sociale avec des délégués de proximité, le regroupement des sept associations existantes dans une association faitière et la mise en vente de résidences EPAF.

Le secrétariat général poursuit sa casse de l'action sociale, tout comme le gouvernement poursuit sa casse du service public et des droits sociaux alors que plus que jamais une action sociale forte qui réponde aux besoins des agents doit être mise en œuvre au ministère, vu le contexte actuel.

Pour ce qui concerne cette séance, la CGT souhaite que dans le contexte actuel d'inflation et de baisse du niveau de vie soient privilégiées les sorties de proximité en OCCITANIE pour permettre au plus grand nombre et particulièrement aux agents de condition modeste d'en bénéficier. Cela contribuera également à lutter contre le réchauffement climatique en ces temps de sécheresse inédite à cette période de l'année.

La CGT a des propositions de sorties à formuler comme le Petit Train Jaune à Villefranche de Conflans avec l'utilisation possible des billets de train à 1€ proposés par la région, le VELO RAIL en AVEYRON ou en LOZÈRE ou bien le long du CANAL DU MIDI (près de BEZIERS), MICROPOLIS (CITÉ DES INSECTES° dans l'AVEYRON...

La CGT suggère que la Délégation communique à destination des agents et des retraités sur les chèques vacances et rappelle leur utilité.

Plus que jamais dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat la CGT revendique une action sociale à la hauteur des besoins de tous (actifs mais également retraités). Pour ce faire, le budget de l'action sociale doit être calculé, à minima, sur 3 % de la masse salariale des actifs et sur 3 % des pensions des retraités sans aucune réserve. Pour permettre à tous les agents des finances :

- ✓ de développer le droit aux vacances
- ✓ de pouvoir se loger dignement
- ✓ d'accéder à la culture, aux sports, aux loisirs
- ✓ d'accéder à une restauration de qualité avec des produits locaux de qualité et bio
- ✓ d'augmenter la valeur faciale des titres restaurant avec une participation accrue de l'employeur
- ✓ d'augmenter l'aide à la parentalité
- ✓ de répondre aux demandes de prêts et d'aide des agents en difficulté

La CGT sera toujours présente aux côtés des agents et continuera à faire des propositions pour améliorer l'action sociale.

Enfin et nous aurions préféré ne pas avoir à l'écrire, la CGT déplore une nouvelle fois (on ne les compte plus !) que tous les documents n'aient pas été transmis au moins huit jours avant cette séance ; certains documents ont été adressés le 15/04/2023 (un samedi !) et n'étaient consultables par les agents que le 17/04/2023 soit moins de 48 heures avant la tenue de cette séance ; d'autres documents ont encore été envoyés ensuite (sans commentaire !)